

**Note de présentation brève et synthétique du Compte Administratif 2023**

Article E12313-1 du CGCT modifié par l'Art 107 de la Loi NOTRe

**Compte administratif du budget principal**

**Section de fonctionnement**

Les réalisations de l'exercice sont les suivantes :

Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement
996 975.90 €	1 371 047.81 €

L'excédent de fonctionnement de 2023 est de 374 071.91 € dont 163 575.44 € seront affectés à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

Au budget primitif, les dépenses ont été votées pour un montant de 1 328 000 €. Les réalisations sont de 996 975.90 €. Les charges de personnel sont de 524 652.71 € soit près de 53% des dépenses totales réalisées.

Les autres principaux postes de dépenses restent les charges générales pour un montant de 262 175.93 € soit 26% des réalisations 2023.

Les charges de gestion courante (65) représentent près de 10% des réalisations 2023, soit un montant de 93 879.90 €.

Les charges financières sont quant à elles de 24 856.64 € soit environ 2.50% des réalisations 2023.

**Les recettes** de fonctionnement comprennent notamment 104 635.72 € en 2023 contre 100 332.82 € en 2022 de remboursement de charges de personnel, expliquant l'importance du poste de dépense (agents absents mais rémunérés et remplacés).

Les recettes majoritaires de la commune sont pour 658 560 € d'impôts et taxes et pour 396 469.93 € de dotations.

**Le taux des taxes** n'a pas été modifié en 2023.

Soit : Taxe Foncière bâti :	43,98 %
Taxe Foncière non bâti :	83,00 %

**Section d'investissement**

	DEPENSES	RECETTES
Réalisation de l'exercice	420 673.72 €	951 127.73 €
Report 2022	194 308.70 €	0 €
Restes à réaliser	1 613 616.75 €	1 113 896 €

**Les dépenses d'investissement** ont été un peu moins importantes en 2023 qu'en 2022 (543 631.07 €).

Le volume des restes à réaliser en recettes est lié au montant des subventions attendues pour le projet du Pôle Enfance Jeunesse. En 2024, sont inscrites les dépenses estimées concernant le Pôle Enfance Jeunesse.

**Les principales réalisations en 2023 :**

- Des travaux de voirie pour un montant de 132 056.88 €
- Premiers paiements pour le Pôle Enfance Jeunesse pour un montant de 86 657.25 €
- Acquisition de matériel.

La dette : le remboursement du capital de la dette s'élève à 108 383.73 € en 2023 contre 118 657.06 € en 2022. Il est à noter que pour l'exercice 2024 l'échéance du prêt souscrit pour le Pôle Enfance Jeunesse va commencer à être remboursée, le montant prévisionnel du remboursement de la dette s'évalue à 112 000 €.

Ligne de trésorerie : la commune a contractualisé une ligne de trésorerie de 150 000 € afin de pouvoir avancer le paiement de ses chantiers dans l'attente de subventions.

Les subventions prévues ont été encaissées pour les projets terminés. La majorité des recettes sont les subventions attribuées au Pôle Enfance Jeunesse.